

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017

## 1. ELECTION DES MEMBRES MANQUANTS AUX DIFFÉRENTES INSTANCES ET COMMISSIONS

- *CCAS Commission communale d'action sociale* : CHANTEFORT Andrée

- *Commission d'appel d'offre* : - PAGES Kévin : titulaire  
- BONNET Dominique : suppléant  
- LHUILLIER André : suppléant

- *SDET Syndicat départemental d'électrification du Tarn* :

- LHUILLIER André

- *Sivom du Plô du Lac* : - PAGES Kévin

- *Communauté des communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc* :

- CLECT Commission d'évaluation des charges transférées : BLAVY Francine

- Commission voirie : BLAVY Francine et PAGES Kévin

- Commission déchets : MONDEMÉ Marie-Françoise et MARRE Anthony

- Commission électrification : MONDEMÉ Marie-Françoise et LHUILLIER André

- Commission culture et patrimoine : BLAVY Francine et THAL Nathalie

## 2. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION

Présentation du compte administratif par article :

Dépenses de fonctionnement : 547 827.01 euros

Recette de fonctionnement : 714 219.47 euros

Dépense d'investissement : 241 581.95 euros

Recette d'investissement : 110 374.93 euros

Excédent : 35 185.44 euros

Vote à l'unanimité.

## 3. AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent de 35 185.44 euros a été affecté aux recettes de fonctionnement 2017

Vote à l'unanimité.

## 4. REMPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Mr ROUANET Maurice est absent depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 (congrés annuels suivi d'un arrêt de travail puis d'un départ à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2017). Du fait d'une charge importante de travail, nécessité de faire un avenant au contrat de travail en CDD de Nicolas COMBES avec une mise à plein temps en fonction de la durée de l'arrêt de travail de Mr ROUANET. Son contrat sera réétudié pour le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Vote à l'unanimité.

## **5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La somme de 8 610 euros a été accordée et répartie entre 13 associations. 5 autres associations n'ont pas sollicité de subvention cette année. A cela, il faut ajouter 1 260 euros, attribués à la classe découverte ce qui fait un total de 9 870 euros.

## **6. ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC**

Le transfert de compétence éclairage public à la nouvelle communauté des communes ou au SDET n'étant pas encore validé, il convient de signer une prolongation au contrat de CEGELEC pour assurer l'entretien de l'éclairage public de la commune.

Vote à l'unanimité.

## **7. CACES POUR LA CONDUITE DU TRACTEUR**

Le conseil donne son accord pour prendre en charge la formation CACES de Nicolas COMBES qui est nécessaire pour la conduite du tracteur.

## **8. DOTATION ANNUELLE SCOLAIRE**

Proposition de faire la dotation annuelle scolaire pour les fournitures à 45 euros par enfant. A cela s'ajoute l'adhésion à l'ENT au tarif de 5.40 euros par enfant pour 3 ans.  
Vote à l'unanimité.

## **9. PONT DE CAMPGUILHEM**

Suite à la demande d'un élargissement du pont de Campguillem par plusieurs utilisateurs de ce dernier, de nouveaux devis ont été demandés. Montant total 8 020 euros TTC.

Vote à 13 voix pour et 1 contre.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

-Courrier de Patrick BARDOU concernant un problème de cadastre. Bâtiment construit sur un chemin communal. Mr Bardou souhaite régulariser cette situation. Proposition du conseil, déclasser le chemin communal et le déplacer ce qui implique achat de

terrain enquête publique. Bornage par un géomètre ce qui entraîne des frais conséquents. Le conseil donne son accord pour la réalisation de ce transfert à la charge du demandeur.

- Restaurant : demande de Mr et Mme Bayle :

- De maintenir le loyer à 500 euros HT contrairement à ce qui est écrit dans le bail, « après la première année de fonctionnement, le loyer est fixé à 650 euros HT. »
- La possibilité de fermer pendant la période d'hiver.

Après discussion, le conseil décide de ne pas donner suite à ses 2 demandes.

- Courrier de la famille Bousquet concernant la demande de la réfection du chemin de la Sigarié. La demande a été entendue et sera inscrite au programme voirie, mais pas pour l'année 2017.

-Une mesure de mise en péril imminent prise par la mairie concernant une maison dans le hameau de Carayon qui présente un danger pour les habitants. Un expert a été nommé en décembre 2016. Celui-ci demande que la maison soit démolie. 2 entreprises ont été démarchées, la SARL Milhau a été retenue au tarif de 5 040 euros.

Fin de séance 0H20